

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE DON À L'ARSLA

Vous pouvez également préciser :

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Profession : _____

(pour les personnes retraitées, mentionner celle exercée antérieurement)

Je suis atteint(e) de Sclérose latérale amyotrophique

Je suis :

conjoint

autre lien familial : _____

proche

Je suis professionnel de santé ou acteur social
(ma spécialité, ma fonction...)

Je souhaite être informé(e) des activités de l'ARSLA

Je souhaite seulement recevoir la publication annuelle

Reconnue d'Utilité Publique et agréée par le Ministère de la Santé, l'ARSLA a été

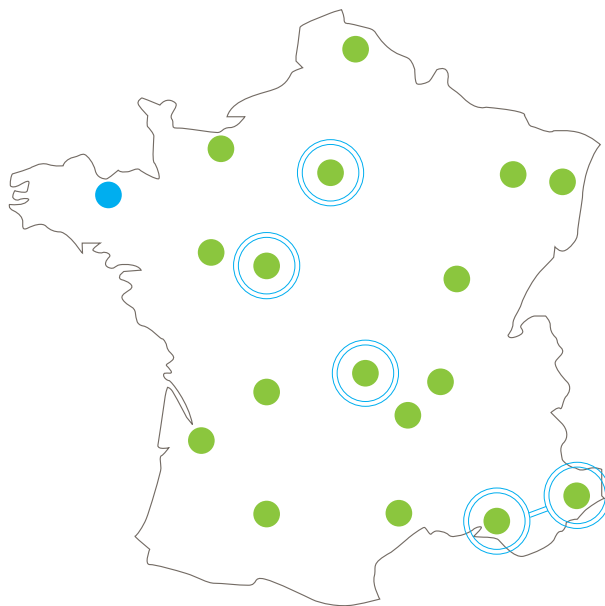


17 Centres SLA

- à Angers, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nice, Paris, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse, Tours.
- Une consultation spécialisée à Saint-Brieuc.

Chaque année, les Centres SLA se réunissent pour leurs Journées de Coordination Nationales.

- Réseaux dédiés à la SLA. Le développement de réseaux, même informels, permettant une meilleure prise en charge à domicile est une priorité des Centres, soutenus par l'ARSLA.



La vie, ici et maintenant

 **N° Vert 0 800 600 106**
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

ARSLA, 75 avenue de la République, 75011 Paris
www.arsla-asso.com
e-mail : ars@wanadoo.fr
Fax : 01 43 38 31 59

ARSLA



Association pour la Recherche sur
la Sclérose Latérale Amyotrophique
et autres Maladies du Motoneurone

Accompagner la vie vaincre la maladie

La vie, ici et maintenant

 **N° Vert 0 800 600 106**
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

ARSLA, 75 avenue de la République, 75011 Paris
www.arsla-asso.com
e-mail : ars@wanadoo.fr
Fax : 01 43 38 31 59

Information dans les Centres SLA

ARSLA

Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres Maladies du Motoneurone



25 années d'engagement dynamique et solidaire au service d'un espoir commun et de la dignité de chacun

L'ARSLA, fondée par Guy Serra, malade, ses proches, et son neurologue Vincent Meininger, se donne le double but de soutenir la recherche sur la SLA et permettre sa meilleure prise en charge.

La Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) ou « Maladie de Charcot » est une maladie neurologique caractérisée par la dégénérescence progressive des cellules nerveuses commandant les muscles volontaires.

- En France, environ 6000 personnes sont atteintes de SLA et autres maladies du motoneurone.
- La nature évolutive de la maladie et les nombreux handicaps qu'elle peut entraîner (au niveau des muscles locomoteurs, de la déglutition, de la parole ou de la respiration) demandent une prise en charge adaptée et concertée de la part des équipes soignantes (neurologues, médecins généralistes, infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, assistants sociaux...).

Les fruits d'une démarche solidaire

1985 : fondation de l'ARS

1990 : ouverture du Centre SLA à l'Hôtel-Dieu de Paris (1^{ère} convention entre un hôpital public et une association privée)

1991 : l'ARS est reconnue d'utilité publique

2000 : fondation de la Fédération pour la Recherche sur le Cerveau

2000/2002 : Etats-Généraux de la SLA à l'Assemblée Nationale : 17 Centres SLA sont créés, à l'initiative de l'ARS, par le Ministère de la Santé

2006 : l'ARS est agréée par le Ministère de la Santé comme association d'usagers du système de santé

2009 : l'ARS devient ARSLA pour la différencier des Agences Régionales de Santé

2010 : l'ARSLA est agréée par le Comité de la Charte «don en confiance»

2011 : l'agrément de l'ARSLA par le Ministère de la Santé est renouvelé pour 5 ans

L'ARSLA s'engage pour vous

dans la recherche :

- L'ARSLA consacre plus de la moitié de son budget à des dotations de recherches fondamentales et cliniques proposées par son Conseil scientifique.
- Aujourd'hui, l'ARSLA soutient le «Projet transversal», impliquant 1000 patients suivis dans les Centres SLA. Un engagement exceptionnel après les échecs successifs de nombreux essais thérapeutiques.

dans l'aide au quotidien :

- **Accueil du lundi au vendredi, de 14h à 17h**, à la Maison de l'ARSLA ou par téléphone, avec la collaboration d'une assistante sociale, d'un juriste et d'une ergothérapeute.
- **Information** : site Internet, publication annuelle Accolade, Newsletters et Dépêches envoyées par e-mail.
- **Fiches de conseils pratiques** éditées en lien avec les Centres SLA pour les patients, les aidants et les professionnels.
- **Prêts de matériels aux malades**, en fonction des handicaps présentés, développement de dépôts de prêt en province, et dans des Structures hospitalières recevant des patients SLA.
- **Partenariats avec des lieux d'accueil** permettant des temps de répits aux malades SLA, à leurs proches et à leurs soignants de proximité.
- **Donner la parole**, permettre rencontres, publications, témoignages...

L'ARSLA compte sur vous

- **Votre adhésion** conforte la représentation de nos droits auprès des pouvoirs publics.
- **Votre concours financier** (adhésion, don, legs...) permet la réalisation de nos objectifs.
- **Votre engagement personnel à l'ARSLA**
 - en faisant mieux connaître ses objectifs et ses services,
 - en suscitant l'organisation de manifestations d'information et de soutien,
 - en permettant des relais de proximité.

75 avenue de la République - 75011 Paris

N° Vert 0 800 600 106

Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

www.arsla-asso.com

e-mail : ars@wanadoo.fr - Fax : 01 43 38 31 59

BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE DON À L'ARSLA

à envoyer avec votre chèque libellé à l'ordre de l'ARS, à : ARSLA, 75 avenue de la République, 75011 Paris

Outre son engagement dans la recherche et ses services propres, l'ARSLA a été à l'initiative des Centres SLA créés par le Ministère de la Santé.

Adhérer à l'ARSLA, c'est soutenir sa représentativité auprès des Pouvoirs publics.

Nom (*) : _____

Prénom (*) : _____

Adresse (*) : _____

Code postal (*) : _____

Ville (*) : _____

Tél. : _____

e-mail : _____

(*) Mentions obligatoires pour l'établissement du reçu fiscal.

Je souhaite adhérer à l'ARSLA et verse ma cotisation annuelle de **25 €**

Je soutiens l'action de l'ARSLA par un don de : _____ €

soit un total de : _____ €

(donnant droit à déduction fiscale selon la loi en vigueur)

Première adhésion Renouvellement

Je ne souhaite pas adhérer à l'ARSLA ; je fais un simple don